

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Western
Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Title - Sujet Hwy Cruisers and School Buses	
Solicitation No. - N° de l'invitation ET959-140453/A	Date 2013-07-25
Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$WPG-108-8591
File No. - N° de dossier WPG-3-36068 (108)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-26	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perkins, Bill	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg108
Telephone No. - N° de téléphone (204)983-0275 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA 100-167 LOMBARD AVE P.O.BOX 1408 WINNIPEG Manitoba R3C2Z1 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation

Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

WPG-3-36068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Exigences en matière d'assurance

Annexe D - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

Annexe E - l'inventaire des véhicules

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, Base de paiement, Exigences en matière d'assurance, le rapport d'utilisation de l'offre à commandes, et l'inventaire des véhicules.

2. Sommaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), désire lancer une offre à commandes principale et régionale (OCPR) pour la location d'autocars et d'autobus scolaires/d'activité dans les cinq (5) lieux géographiques énumérés ici. L'offre à commandes sera en vigueur pendant un (1) an à partir de la date d'émission, avec deux (2) périodes optionnelles de un (1) an supplémentaire.

Cette OCPR permet la possibilité d'accorder à plusieurs offres à commandes.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CUA

M0019T

Prix et(ou) taux fermes

2007-05-25

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du

paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copies papier)

Section II : offre financière (1 copies papier) et une (1) copie électronique, en fichier Excel, par courriel

Section III: attestations (1 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus

d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B -Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les soumissionnaires doivent respecter les spécifications obligatoires identifiés en vertu de l'annexe A - Besoin.
- b) Fourniture d'un prix ferme pour tous les éléments dans chaque situation géographique tel que demandé dans l'annexe « B », base de paiement, B1 route croiseurs et/ou autobus scolaires B2 et activité autobus.

1.2 Évaluation financière

Clause du guide des CCUA A0220T (2010-01-11), Évaluation du prix

2.0 Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Le total de l'évaluation sera calculé en multipliant le tarif de location pour chaque élément par la quantité estimée associée inscrits et summing toutes les valeurs pour le terme initial un 1 an et les périodes de deux (2) option.

Cette OCPR permettra la possibilité d'accorder à plusieurs offres à commandes pour l'annexe « B ». Chacun des cinq 5 emplacements géographiques seront évalué séparément.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation du contenu canadien

Clause du guide des CUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

2.1.1 Attestation du contenu canadien M3063T (2010-01-11)

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrans reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T,

Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

WPG-3-36068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005(2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

2.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes M7010C (2010-01-11)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

La période de commandes subséquentes à l'offre à commandes est d'environ 1^{er} octobre 2012 à 30 septembre 2013.

3.2 Rolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour d'un deux (2), un (1) an option périodes supplémentaires, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Bill Perkins
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
100-167 Lombard Ave.
Winnipeg, MB, R3C 2Z1

Téléphone : 204-983-0275
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : bill.perkins@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

WPG-3-36068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : 17e Escadre Winnipeg, Manitoba et BFC Shilo Shilo, Manitoba. 17e Escadre Winnipeg sera passer des commandes pour les emplacements suivants :

1. le détachement de bataillon de Service 38 Thunder Bay
2. le détachement de bataillon de Service 38 Saskatoon
3. le détachement de bataillon de Service 38 Regina

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7.1 Livraison des commandes subséquentes

La livraison à destination FAB **DOIT** être faite ou être possible **dans un délai de 48 heures** après réception d'une commande subséquente.

Le meilleur délai de livraison et de prise en charge que nous puissions offrir est un délai de _____ heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes dans le cas des véhicules et du matériel. Les offres indiquant une période de livraison allant au-delà de la période obligatoire seront jugées non recevables.

8. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **à déterminer \$**, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) Conditions générales 2010A (2013-04-25) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) Annexe C, Exigences en matière d'assurance
- h) Annexe D, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- i) Annexe E, l'inventaire des véhicules
- j) Offre de l'offrant en date du (à déterminer).

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10.2 Clauses du guide des CCUA

M3060C

Attestation du contenu canadien

2008-05-12

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2029 (2013-03-21) Conditions générales biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

2.2 Clauses du guide des CCUA

A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2010-01-11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D5328C	Inspection et acceptation	2007-11-30
A9006C	Contrat de défense	2008-05-12
B1501C	Appareillage électrique	2005-06-16

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2007-05-25), Limite de prix

4.3 Clause du guide des CCUA

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007-11-30
C0710C	Vérification du temps et du prix contractuel	2007-11-30

4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions relatives à la facturation H5001 C (2008-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Factures pour les emplacements géographiques, Thunder Bay, 17e Escadre, Saskatoon et Regina à envoyer à :

WTEME Sqn
17e Escadre Winnipeg
PO Box 17000 Station Forces
Winnipeg, MB R3J 3Y5

Factures pour emplacement géographique BFC Shilo à envoyer à :

Le ministère de la défense nationale
Le transport de Base- Bldg Q101
PO Box 5000 Station principale
BFC Shilo, MB R0K 2A0

6. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C . L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables

ANNEXE « A » BESOIN

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), désire lancer une offre à commandes principale et régionale (OCPR) pour la location d'autocars et d'autobus scolaires/d'activité dans les cinq (5) lieux géographiques énumérés ici. L'offre à commandes sera en vigueur pendant un (1) an à partir de la date d'émission, avec deux (2) périodes optionnelles de un (1) an supplémentaire.

Le travail à accomplir consiste à transporter du personnel militaire des bases des Forces canadiennes (BFC) entre divers endroits au Canada et aux États-Unis. Le ramassage débutera et se terminera à la BFC, sauf avis contraire par le responsable de la passation des commandes subséquentes du MDN.

EMPLACEMENTS GÉOGRAPHIQUES

1. Thunder Bay
Détachement Thunder Bay du 38^e Bataillon des services
317, Park Avenue
Thunder Bay (Ontario), P7B 1C7
2. Winnipeg
Bâtiment 129 du service des transports de l'escadre
17^e Escadre Winnipeg
Winnipeg (Manitoba), R3J 3Y5
3. Shilo
Service des transports de la base – bâtiment Q101
C.P. 5000, succursale Main
BFC Shilo, (Manitoba), R0K 2A0
4. Saskatoon
Détachement Saskatoon du 38^e Bataillon des services
930, Idylwyld Drive
Saskatoon (Saskatchewan), S7L 0Z6
5. Régina
Détachement Régina du 38^e Bataillon des services
1600, Elphinstone Street
Régina (Saskatchewan), S4T 3N1

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. L'offrant doit être capable de fournir jusqu'à trois (3) autocars (minimum de 47 à 58 passagers) avec conducteurs, salle de toilette et climatiseur à n'importe quel moment avec 24 heures d'avis.
2. Un avis de cinq (5) jours sera donné à l'offrant ou aux offrants si plus de quatre (4) autocars avec conducteurs sont nécessaires à la fois.
3. Les véhicules offerts doivent être propres, en bon état mécanique, et seront soumis à une inspection et à l'acceptation par le responsable de la passation des commandes subséquentes. La propreté et l'intégrité mécanique doivent être maintenues pendant les voyages.

4. Tous les chauffeurs doivent être pleinement qualifiés pour conduire l'équipement en question.
5. Au moins six (6) heures d'avis seront données en cas d'annulation ou de changement d'exigence. En cas d'annulation, si moins de six (6) heures d'avis sont fournies et que la ou les unités ont été envoyées, les frais ponctuels d'annulation s'appliqueront pour chaque unité.
6. En cas de panne, un véhicule substitut doit être envoyé dans un délai de deux (2) heures après avis par un représentant de la BFC et doit être livré à l'emplacement identifié par le représentant de la BFC sans frais supplémentaire pour le gouvernement.
7. Le ou les offrants sont entièrement responsables de la maintenance des autocars.
8. Les frais d'entrée dans les parcs, les frais d'aéroport, les frais de stationnement et les séjours à l'hôtel, lorsque cela s'avère nécessaire, seront remboursés au coût livré de l'offrant sans marge bénéficiaire brute. Les reçus doivent accompagner la facture, sauf avis contraire par écrit par le responsable de la passation des commandes subséquentes. Les chauffeurs doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
9. Les autocars doivent être munis d'un climatiseur et d'une salle de toilette. Ils doivent aussi être munis des dispositifs de sécurité requis (p. ex. extincteurs d'incendie et trousse de premiers soins).
10. Le carburant, la maintenance et les chauffeurs qualifiés doivent être fournis par le ou les offrants.
11. L'offrant doit être en mesure de nettoyer la salle de toilette et de vider et remplir/recharger la toilette dans un autocar du MDN conformément à la commande subséquente.
12. L'offrant devra s'assurer que le véhicule est entièrement assuré pour transporter des passagers conformément aux lois inter-provinciales.
13. L'offrant sera responsable de la fourniture des produits pétroliers.
14. L'immatriculation et l'assurance des véhicules seront la responsabilité de l'offrant.

Définitions

Le **taux horaire** correspond à moins de huit (8) heures consécutives (ce qui comprend le ramassage/l'attente/le retour et le carburant). Au moins 4 heures seront chargées.

Le **taux quotidien** correspond à une période d'au moins huit (8) heures (ramassage/attente/retour), y compris le carburant et les kilomètres gratuits.

Les **frais de nuit** correspondent à une période de passation d'une commande subséquente de vingt-quatre (24) heures (ramassage/attente/retour). Le client qui demande le service sera responsable du paiement des frais de nuitée pour le logement du chauffeur. Si le client avise le chauffeur de faire ses propres réservations, il doit suivre la ligne directrice du Conseil du Trésor en matière de tarif d'hôtel. Les factures présentées doivent être accompagnées des reçus. Tous les autres frais sont la responsabilité de l'entrepreneur.

La directive sur les voyages peut être consultée sur le site Internet suivant :

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/menu-travel-voyage-fra.asp (L'appendice C s'applique).

Voyages à vide : Frais pour les voyages aller-simple.

Frais d'annulation : Aucun frais d'annulation ne s'applique en cas d'annulation dans un délai de six (6) heures ou plus avant le moment requis.

Kilomètres gratuits quotidiens : L'entrepreneur n'aura pas le droit de facturer le kilométrage avant que la limite quotidienne de kilomètres gratuits ne soit dépassée. La limite quotidienne de kilomètres gratuits s'applique à toutes les catégories de voyages (taux horaire, taux quotidien et voyages à vide).

Calcul des distances : Tous les calculs de distance doivent être tirés du livret sur les distances de l'Association canadienne des automobilistes.

Exigences concernant la réponse à une commande subséquente

Les véhicules peuvent être requis immédiatement ou dans un délai extrêmement court. En conséquence, l'offrant doit avoir suffisamment de véhicules pour pouvoir répondre aux demandes de location dans un délai de quatre (4) heures suivant la réception de la demande.

Pour ce qui est des demandes qui n'exigent pas de réponse immédiate, l'offrant doit répondre dans un délai de 24 heures. Les offrants doivent fournir la liste actuelle de leurs autocars sur une feuille séparée (voir l'annexe E) pour indiquer qu'ils sont en mesure de respecter ces temps de réponse.

Note

Les fournisseurs seront dédommagés pour la distance parcourue entre le lieu de ramassage et la destination (aller-retour). Aucun dédommagement ne sera versé pour la distance que l'autocar ou l'autobus doit parcourir jusqu'au lieu de ramassage et du lieu de ramassage jusqu'au dépôt du fournisseur.

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT
B1 – AUTOCARS ET B2 – AUTOBUS SCOLAIRES ET AUTOBUS D'ACTIVITÉ**

Les offrants doivent compléter la base de paiement conformément à ce qui suit :

1. Donner le prix pour la période initiale de l'offre à commandes pour les emplacements géographiques énumérés en B1 (Autocars) ou en B2 (Autobus scolaires et autobus d'activité).
2. Donner le prix pour chaque période optionnelle.
3. Le prix doit être un prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant), tout inclus pour la période de l'offre à commandes. Les taux doivent comprendre tous les coûts associés à la fourniture du service conformément à l'annexe A – Exigence, que l'on spécifie ici.
4. Les quantités estimées spécifiées ci-dessous sont fournies à des fins d'évaluation seulement et ne représentent pas un engagement de la part du gouvernement du Canada.

Le COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION sera calculé en additionnant toutes les valeurs d'article pour chaque emplacement pour la période d'offre à commandes initiale et pour chaque année optionnelle. L'offre la moins disante pour chaque emplacement géographique sera recommandée aux fins d'attribution d'une offre à commandes.

B1 – Formule pour les autocars

A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars =

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique

B2 – Formule pour les autobus scolaires et les autobus d'activité

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus =

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour chaque emplacement géographique

Les offrants doivent soumettre un prix pour chaque article de l'emplacement géographique pour que leur offre soit jugée recevable.

Note

Les fournisseurs seront compensés pour la distance parcourue du lieu de cueillette à la destination et de la destination au lieu de cueillette. Aucune compensation ne sera donnée pour la distance que l'autocar ou l'autobus doit parcourir jusqu'au lieu de cueillette et du lieu de cueillette jusqu'au dépôt du fournisseur.

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOCAR, 47/48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1A

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOCAR, 55/56 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autocar									\$

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1B**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2A
17^e ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOCAR, 47/48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	20	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	20	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars	\$		

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2A**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2B
17^E ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOCAR, 55/56 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	20	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	20	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2B**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3A
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOCAR, 47/48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	20	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	20	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3A**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3B
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOCAR, 55/56 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	20	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	20	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3B**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)**

AUTOCAR, 47/48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4A**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)**

AUTOCAR, 55/56 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4B**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)**

AUTOCAR, 47/48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5A**

**B1 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)**

AUTOCAR, 55/56 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autocar								\$	

Autocars – Prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autocars :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars			\$

**A) TOTAL autocar + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autocars = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5B**

Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36068

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

**LA PROCHAINE SECTION S'APPLIQUE À B2 – AUTOBUS SCOLAIRES ET AUTOBUS
D'ACTIVITÉ**

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 22 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	5	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

**A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1A**

Solicitation No. - N° de l'invitation
ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC

File No. - N° du dossier
WPG-3-36068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

**A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1B**

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1C
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 60 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1C

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 1D
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, THUNDER BAY (ONTARIO)**

AUTOBUS D'ACTIVITÉ, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 1D

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2A
17^e ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 22 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2A

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2B
17^E ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	20	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	5	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	20	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	20	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2B

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2C
17^E ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 60 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	5	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2C

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 2D
17^e ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)**

AUTOBUS D'ACTIVITÉ, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 2D

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3A
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 22 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3A

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3B
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$	\$	\$	\$	\$	\$
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

**A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$
COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3B**

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3C
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 60 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	5	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3C

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 3D
BFC SHILO, MANITOBA**

AUTOBUS D'ACTIVITÉ, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 3D

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 22 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4A

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$	\$	\$	\$	\$	\$
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4B

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4C
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 60 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	5	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4C

B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 4D
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, SASKATOON (SASKATCHEWAN)

AUTOBUS D'ACTIVITÉ, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 4D

Solicitation No. - N° de l'invitation
ET959-140453/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC

File No. - N° du dossier
WPG-3-36068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5A
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 22 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5A

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5B
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5B

**B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5C
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)**

AUTOBUS SCOLAIRES, JUSQU'À 60 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire (Au moins 4 heures seront facturées)	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation (avec moins de 6 heures d'avis)	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire (Au moins 4 heures seront facturées)	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal					\$		\$		\$
A) – TOTAL autobus									\$

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus			\$

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5C

B2 : EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5D
DÉTACHEMENT DU 38^E BATAILLON DES SERVICES, REGINA (SASKATCHEWAN)

AUTOBUS D'ACTIVITÉ, JUSQU'À 48 PASSAGERS AVEC CARBURANT

Art.	Description	Qté estimée	Unité de dotation	Période initiale d'offre à commandes		Période optionnelle 1		Période optionnelle 2	
				Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé	Prix unitaire ferme	Prix calculé
AVEC OPÉRATEUR									
1	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	10	Heure	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux quotidien	10	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Frais de nuit	10	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4	Coût par kilomètre pour les voyages à vide	10	Km	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Frais d'annulation <i>(avec moins de 6 heures d'avis)</i>	5	Chaque	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SANS OPÉRATEUR									
6	Taux horaire <i>(Au moins 4 heures seront facturées)</i>	5	Horaire	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7	Taux quotidien	5	Quot.	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subtotal				\$		\$		\$	
A) – TOTAL autobus								\$	

Autobus – prix estimé des kilomètres

La formule suivante sera utilisée pour calculer le prix estimé des kilomètres parcourus par les autobus :

(1 000 km – kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant) X (prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits) X 10 pour chaque période d'offre à commandes.

	Période initiale de l'offre à commandes	Période optionnelle 1	Période optionnelle 2
Kilomètres gratuits quotidiens offerts par l'offrant	km	km	km
Prix offert par l'offrant pour les kilomètres dépassant la limite quotidienne de kilomètres gratuits.	\$/km	\$/km	\$/km
Sous-total	\$/km	\$/km	\$/km
B) Prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus	\$		

A) TOTAL autobus + B) prix estimé TOTAL des kilomètres parcourus par les autobus = \$

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION pour l'emplacement géographique 5D

Annexe « C »
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l) Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur

m) Assurance automobile des non-proprétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

r) Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

Assurance responsabilité civile automobile

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

-
- j. FMPO/SEF/FAQ n° 6c - Avenant relatif aux véhicules de voyageurs pour le transport public;
- k. FMPO/SEF/FAQ n° 6f - Avenant relatif aux véhicules de voyageurs pour le transport public - Limites minimales requises liées au risque du passager ou aux blessures corporelles :
- 8 à 12 passagers : 5 000 000 \$
Plus de 13 passagers : 8 000 000 \$

AUTOCAR SANS OPÉRATEUR

Véhicules - location à long terme

1. L'entrepreneur ne doit pas assurer les risques que comporte pour le Canada l'utilisation ou l'exploitation de tout véhicule loué à long terme (plus de 30 jours) par le Canada, sauf si des lois provinciales obligent tout locateur à assurer tout véhicule loué. Dans ce cas, l'entrepreneur doit souscrire à une police d'assurance pour le véhicule ainsi loué et une copie de la police ou une preuve d'assurance doit être fournie au Canada.
2. Le Canada ne souscrit pas nécessairement une assurance des dommages collision ou tous risques pour le véhicule. Il s'agit d'une option qui doit être déterminée par le Canada conformément à la Politique sur la gestion des risques du Conseil du Trésor.
3. Advenant un accident à un véhicule auto-assuré par le Canada (à titre de locataire), celui-ci doit établir une estimation écrite des réparations et décider, en consultation avec l'entrepreneur (à titre de bailleur), de l'endroit où doivent être effectuées les réparations. Si l'entrepreneur décide de faire faire les réparations ailleurs et que le coût de ces réparations est plus élevé que celui de l'estimation fournie, le Canada ne doit payer que le montant le moins élevé. En outre, si l'entrepreneur décide de faire réparer le véhicule à un emplacement autre que celui précisé par le Canada, l'entrepreneur doit être responsable des frais de remorquage du véhicule vers cet autre emplacement.
4. En cas d'accident invalidant subi par un véhicule de location, tous les frais de location doivent cesser de s'appliquer sur ce véhicule.

Location à court terme

Dans le cas des véhicules loués par des employés de la fonction publique fédérale qui voyagent pour le gouvernement pour une période inférieure à 31 jours, l'entrepreneur doit inscrire comme locataire comme suit : Le Canada, représenté par du ministère de la Défense nationale (MDN).

Le Canada est responsable de:

Pour les voyages vers les États-Unis, le ministère client doit souscrire une assurance supplémentaires nécessaires en responsabilité automobile pour les voyages aux États-Unis.

